

**CANADA**  
**Rapport présentée à la CDD-18/19**  
**Profil thématique en matière de consommation et production durables**

## **1 Approche fédérale en matière de consommation et production durables (CPD)**

Le Canada fait des progrès constants en matière d'intégration des modes de consommation et de production durables à l'économie et à la société. Le gouvernement s'est donné comme objectif d'équilibrer les facteurs économiques, environnementaux et sociaux dans ses travaux de CPD. Beaucoup d'efforts sont centrés sur l'éducation et la sensibilisation des consommateurs, y compris sur des programmes d'étiquetage, sur des outils de production durable comme la production allégée, la conception axée sur l'environnement, la responsabilité accrue du producteur et les cartes routières technologiques, sur des techniques de production agricole durable, sur les bâtiments écologiques et sur le développement durable de collectivités. Le gouvernement fait également la promotion du tourisme durable, des pratiques de distribution et de commerce de détail durables, comme l'établissement de chaînes d'approvisionnement écologiques, et de l'éducation en matière de durabilité.

Il est de pratique courante pour le gouvernement fédéral, dans le cadre de ses activités, de consulter et d'établir des partenariats avec d'autres intervenants, particulièrement avec l'industrie, le milieu universitaire, des organismes non gouvernementaux, dont des groupes de consommateurs, les collectivités, dont les groupes autochtones, et d'autres ordres de gouvernement. Pour réaliser des progrès en matière de CPD, le gouvernement du Canada utilise un ensemble complet d'outils comprenant des lois, des règlements, des incitatifs et des instruments du marché, des politiques et des programmes de financement, ainsi que d'autres mécanismes novateurs de financement. Il fait également appel à ses corporations et à ses organismes de services spéciaux. Le gouvernement fédéral soutient également la recherche et le développement et les essais pilotes de nouvelles technologies en matière de durabilité. Les efforts du gouvernement se centrent de plus en plus sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE), et les recherches visent à établir un lien entre la CPD et une société à faible production de carbone.

Si beaucoup d'efforts liés à la CPD sont déployés au Canada au niveau fédéral, beaucoup d'autres le sont aussi aux niveaux provincial, territorial et municipal, principalement en raison des mandats importants liés aux compétences de ces ordres de gouvernement. Il importe de tenir compte des efforts réalisés par les gouvernements à l'échelle infranationale pour obtenir un aperçu complet et global des progrès en matière de CPD au Canada.

### **1.1 Derniers développements**

En novembre 2008, la première réunion nord-américaine d'intervenants multiples a été organisée par les gouvernements du Canada et des États-Unis, en collaboration avec le bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en Amérique du Nord. Le gouvernement du Canada a offert un soutien financier considérable à la réunion, qui s'est tenue à Washington D.C., et le gouvernement des États-Unis a, de son côté, fourni bon nombre de contributions en nature à l'événement. La réunion a eu lieu en collaboration avec la division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUE et en consultation avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Elle a abouti à un certain nombre de résultats et de recommandations clés. Un rapport réunissant le résumé des coprésidents et plusieurs annexes,

dont les trois documents d'information et les présentations de la réunion, peut être consulté à l'adresse suivante : [http://www.rona.unep.org/documents/SCP\\_Combined\\_Report.pdf](http://www.rona.unep.org/documents/SCP_Combined_Report.pdf).

À la suite de la réunion, le gouvernement du Canada a commandé un document sur les options en matière de politiques. Ce document de travail, fondé sur l'information issue d'un comité consultatif formé de quinze intervenants externes et d'un groupe d'entreprises et d'associations, s'appuie sur les résultats de la réunion de Washington. Il fournit une ébauche de cadre de travail pour le Canada en matière de CPD et illustre également comment ce cadre pourrait être appliqué aux secteurs de la construction et du bâtiment.

## **1.2 Gouvernance de la CPD**

En 2008, la première *Loi fédérale sur le développement durable* du Canada est entrée en vigueur. Elle exige que le gouvernement fédéral produise une stratégie fédérale de développement durable d'ici juin 2010 et tous les trois ans par la suite. Elle exige également que chaque ministère du gouvernement fédéral produise une stratégie ministérielle de développement durable d'ici juin 2011 et tous les trois ans par la suite. Les stratégies ministérielles sont destinées à soutenir la stratégie fédérale et à s'inspirer de cette dernière. Le Canada travaille actuellement à atteindre ces objectifs.

Au nom du vérificateur général du Canada, le Commissaire à l'environnement et au développement durable fournit au Canadiens une analyse indépendante et objective ainsi que des recommandations concernant [les efforts du gouvernement fédéral](#) en matière de protection de l'environnement et d'encadrement des pratiques de développement durable.

Le gouvernement fédéral a également mis en place divers outils et exigences visant à assurer le bon déroulement de l'élaboration et de l'application des politiques publiques liées à la durabilité. Par exemple, aux termes du résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR), chaque projet de [réglementation du gouvernement fédéral](#) doit être soumis à une analyse afin d'en évaluer les bienfaits et les coûts pour la société, l'économie et l'environnement.

De plus, la directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes exige des ministères et des organismes gouvernementaux qu'ils réalisent une [évaluation environnementale stratégique](#) de tous les projets devant être présentés au Cabinet et ayant un impact environnemental important, qu'il soit positif ou négatif.

D'autre part, aux termes du [Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes](#) (1995), les ministères et les organismes ont la responsabilité d'analyser de façon approfondie leurs propositions de politiques et de programmes et de réaliser des analyses comparatives entre les sexes, qui impliquent de tenir compte dans leurs analyses des effets sexospécifiques des lois, des politiques et des programmes. Les analyses comparatives entre les sexes peuvent être perçues comme un moyen par lequel le gouvernement tient compte du pilier social de la durabilité dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques.

## **2 Politiques, lois et cadre de travail en matière d'achats écologiques**

La [Politique d'achats écologiques du gouvernement du Canada](#) est entrée en vigueur en 2006. Elle vise à accroître la protection de l'environnement et à soutenir le développement durable en intégrant des considérations en matière de performance environnementale au processus de prise de décision concernant l'approvisionnement (planification, acquisition, utilisation et élimination). À cet égard, on a offert de la formation et élaboré des outils et de l'information, dont la [Trousse de sensibilisation à l'environnement](#) en ligne. La *Politique d'achats écologiques* est désormais intégrée, comme élément clé, à de multiples activités de gestion des produits totalisant plus de 5 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral a également élaboré [un guide sur les réunions écologiques](#) à l'intention des fonctionnaires et d'autres intervenants.

## **3 Instruments pour la consommation durable**

Le Canada a mis en place des politiques et des infrastructures pour soutenir les choix de ses citoyens en matière de consommation responsable de produits et de services, y compris des outils d'information destinés aux consommateurs. En collaboration avec les principaux intervenants, le gouvernement travaille à offrir un vaste éventail de services et de renseignements pour les consommateurs et participe à la recherche et à l'élaboration de politiques concernant les principales questions liées aux consommateurs, comme les [pratiques de consommation durable](#). Le gouvernement du Canada, par l'entremise du Bureau de la consommation du Canada, soutient les groupes de consommateurs et les ONG de façon à veiller à ce que ces derniers contribuent efficacement à l'élaboration des politiques au moyen du [Programme de contributions pour les organisations sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles](#). Il a d'ailleurs financé plus de 40 projets de recherche liés à la CPD depuis 2002. Ces travaux, comme d'autres recherches en matière de CPD axées sur le consommateur, sont accessibles à partir du [Répertoire de la recherche sur les politiques en consommation](#), qui a été élaboré dans le but d'accroître le transfert des connaissances au sein du milieu de la recherche en matière de politique de consommation. Le gouvernement veille également à ce que les consommateurs disposent de l'information et des outils nécessaires pour protéger leurs intérêts, tout en encourageant l'industrie à être plus novatrice et productive. Ces travaux comprennent la mise sur pied du portail [InfoConsommation.ca](#), qui procure aux consommateurs un moyen rapide et facile d'accéder à de l'information pertinente et fiable élaborée dans l'intérêt du public. Les produits spécifiques comprennent un [guide du consommateur sur les déclarations environnementales](#).

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec l'Association canadienne de normalisation, a publié des lignes directrices destinées au milieu des affaires pour éliminer la confusion liée aux pratiques commerciales écologiques, tout en offrant aux consommateurs une plus grande assurance en ce qui concerne la précision des déclarations environnementales. Les lignes directrices, intitulées [Déclarations environnementales : Guide pour l'industrie et les publicitaires](#), portent sur certaines déclarations environnementales couramment utilisées et offrent des exemples de meilleures pratiques expliquant comment celles-ci peuvent être utilisées par les entreprises pour se conformer aux dispositions de la loi en matière de publicité fautive et trompeuse.

Le Canada dispose également d'un programme d'étiquetage écologique. Créé en 1988, il s'agissait, à l'époque, du deuxième programme d'étiquetage écologique au monde, et il est maintenant exploité par [TerraChoice](#), aux termes d'une autorisation.

Le [programme ÉcoLogo](#) est un instrument du marché qui bénéficie à la fois aux consommateurs et aux producteurs, et il est aussi utilisé par le gouvernement fédéral aux termes de ses politiques d'achats écologiques.

Le gouvernement du Canada a également établi le programme d'étiquettes ÉnerGuide, qui aide les consommateurs à faire des choix éclairés sur le plan énergétique au moment d'acheter un nouvel appareil électrique. Les fabricants d'électroménagers et de climatiseurs vendus au Canada qui prennent part au programme doivent respecter des normes minimales en matière d'efficacité énergétique et apposer une étiquette [ÉnerGuide](#) sur leurs produits.

En 2001, le programme ÉnerGuide a été utilisé de concert avec le programme ENERGY STAR<sup>MD</sup> pour aider les consommateurs à trouver les réfrigérateurs, lave-vaisselle, machines à laver et climatiseurs les plus écoénergétiques sur le marché. Un appareil est certifié [ENERGY STAR<sup>MD</sup>](#) s'il est beaucoup plus écoénergétique que le requièrent les normes minimales du gouvernement.

De plus, le gouvernement a soutenu les recherches sur la consommation socialement responsable effectuées par le [Network on Business Sustainability](#). Les résultats ont été présentés au comité sur la consommation de l'OCDE en juin 2009.

Des indications laissent croire que les consommateurs canadiens adoptent des comportements favorables à la réduction de la consommation, à la réutilisation et au recyclage. Le gouvernement recueille et analyse régulièrement des données sur les comportements des ménages pour voir de quelle façon les décisions en matière de consommation se traduisent par des gestes concrets. Plus récemment, [une étude](#) a été réalisée sur six comportements écologiques à l'échelle des ménages, et les résultats ont montré que la grande majorité des ménages canadiens était très active ou modérément active sur le plan de l'environnement.

### **3.1 Instruments pour la production durable**

Le gouvernement du Canada espère accroître la compétitivité des entreprises canadiennes des secteurs de la fabrication, des TI et des autres secteurs liés à la haute technologie. Plusieurs programmes ont été mis en place pour soutenir les progrès de ces industries en matière de durabilité.

[Une feuille de route pour la durabilité des PME](#) a également été conçue par le gouvernement pour aider les entreprises canadiennes à intégrer des considérations en matière de durabilité à leurs opérations, à leurs activités de développement de produits et à leurs stratégies commerciales. Pour consulter la feuille de route.

En 2006-2007, le site web du [Guide canadien de ressources sur les processus de fabrication de haute performance](#) a été lancé. Actuellement, il est entièrement consacré à fournir aux entreprises un accès à de l'information, des outils et des fournisseurs de services. Des ateliers « Sans gaspillage et propre » ont été tenus dans le but de former des spécialistes et des promoteurs de la fabrication allégée. Industrie Canada met continuellement à jour le contenu sur la fabrication allégée et envisage d'élargir ce dernier de façon à ce qu'il comprenne de l'information sur la fabrication durable.

Pour accroître la sensibilisation de l'industrie aux pratiques de fabrication durable, le gouvernement du Canada, en collaboration avec la Canadian Federation of Independent Business, a publié en 2007 un guide de travail intitulé [Going for the Green: A Manufacturer's Guide to Lean and Green](#). Ce guide est destiné aux petites entreprises et aux micro-entreprises, et il comprend des documents de travail et d'éco-cartographie afin d'aider ces petites entreprises à cerner les problèmes et les possibilités liés à leur performance sur les plans de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

En 2006, deux nouveaux modules sur la durabilité ont été ajoutés [au portail du didacticiel sur la fabrication](#). Ces modules traitent des pratiques liées à la durabilité en matière de conception et de fabrication et de la conception écologique.

En 2008, le gouvernement du Canada s'est associé aux Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC) et à Rogers Industrial Media pour mettre au point un outil d'analyse comparative pour les fabricants canadiens : [Analyse comparative de la production à valeur ajoutée pour les manufacturiers canadiens – Compte rendu des points de comparaison en matière de rendement](#).

Le gouvernement du Canada a entrepris des travaux sur la fabrication allégée : des tiers ont été formés et certifiés pour appliquer ces technologies; un outil en ligne a été conçu pour faire la démonstration de technologies environnementales et expliquer la façon de les mettre en œuvre; des stratégies sont en place pour promouvoir les nouvelles technologies liées au rendement du carburant et des dispositifs de propulsion de remplacement. On a également formé des équipes centrées sur la production durable pour les secteurs suivants : matériaux et fabrication, construction et bioproduits. Chaque équipe met au point des outils, produit des rapports, élabore des trousseaux d'information et dirige des programmes visant à soutenir la production durable.

Les cartes routières technologiques (CRT) du gouvernement du Canada constituent un processus de planification mené par l'industrie visant à repérer les principales technologies et les compétences connexes qui sont nécessaires pour demeurer concurrentiel. Il s'agit d'un outil collaboratif complet destiné à aider les entreprises à prendre des décisions éclairées en matière de recherche et de développement en prévoyant les futures demandes du marché et en déterminant quels sont les processus et produits technologiques nécessaires pour y répondre. Les CRT donnent toujours la priorité aux technologies respectueuses de l'environnement. Comme chaque secteur est différent, chaque CRT est unique et adaptable aux besoins de l'industrie. Des CRT ont été produites sur [l'énergie éolienne](#), [sur le captage et le stockage du carbone](#), [sur le charbon propre](#) et sur les [bioraffineries](#). Pour consulter d'autres CRT sur les technologies environnementales : [http://www.ic.gc.ca/eic/site/trm-crt.nsf/fra/h\\_rm00051.html](http://www.ic.gc.ca/eic/site/trm-crt.nsf/fra/h_rm00051.html).

Le gouvernement du Canada travaille également au développement de programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour de multiples produits. Ces programmes rendent l'industrie responsable de la gestion et du financement du recyclage, ainsi que de la collecte. Il existe actuellement un grand nombre de programmes de REP provinciaux pour un vaste éventail de produits. De plus, un plan d'action concernant les programmes de REP et une stratégie concernant les pratiques d'emballage durables à l'échelle du Canada sont en cours d'élaboration.

Grâce au soutien financier du gouvernement du Canada, [CANARIE](#) (l'organisme de développement Internet du Canada) a mis sur pied un programme pilote de TI écologiques pour aider les innovateurs canadiens à tirer parti des nouvelles possibilités qu'offrent les TIC écologiques. Plus

particulièrement, le programme vise à faciliter les projets de recherche collaboratifs aux échelles nationale et internationale.

La [Loi canadienne sur la protection de l'environnement](#) (LCPE, 1990) vise à contribuer à la production durable au moyen de la prévention de la pollution, qui constitue une stratégie importante, car elle produit des résultats positifs pour l'environnement et fournit des outils flexibles qui améliorent la compétitivité de l'industrie.

La [stratégie de prévention de la pollution](#) du gouvernement du Canada se fonde sur les politiques gouvernementales et établit des priorités nationales. Elle est centrée sur cinq objectifs, dont l'établissement d'un contexte dans lequel la prévention de la pollution deviendrait une considération majeure dans les activités du secteur privé.

Le site [web des réussites canadiennes en matière de prévention de la pollution](#) facilite le transfert des idées et des pratiques volontaires de prévention de la pollution au sein des organismes et des groupes et encourage ceux-ci à poser des gestes volontaires pour prévenir la pollution. Le site web illustre les efforts de douzaines d'organismes qui tentent de réduire leur impact environnemental en économisant l'eau et l'énergie, en modifiant leurs procédés, en reformulant leurs produits, en trouvant des substituts à la matière première, en utilisant des technologies propres et en améliorant leurs pratiques de gestion organisationnelle et de formation.

Le gouvernement du Canada gère le [Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution](#) (CCIPP), une base de données en ligne très approfondie qui fournit aux Canadiens l'information dont ils ont besoin pour mettre la prévention de la pollution (P2) en pratique. Les entreprises, les gouvernements, les citoyens et les collectivités ont accès, sur ce portail, à plus de 1 900 ressources sur la prévention de la pollution.

Le [Programme de mérite pour la prévention de la pollution](#) (prix P2) du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) récompense, à l'échelle nationale, les entreprises et les organismes qui ont accompli des réalisations d'avant-garde et fait preuve de leadership en matière de prévention de la pollution. Depuis 1997, 80 entreprises, municipalités et organismes ont été récompensés pour leurs réalisations volontaires en la matière.

Le gouvernement du Canada a annoncé la création du [Programme d'écologisation des pâtes et papiers](#) en juin 2009. Les entreprises canadiennes qui produisent de la liqueur noire pourront désormais être admissibles à un financement de un milliard de dollars pour réaliser des investissements à n'importe laquelle de leurs installations de pâtes et papiers au Canada, dans le but d'en améliorer l'efficacité énergétique, la capacité de générer de la bioénergie renouvelable et le rendement environnemental général.

Pour soutenir une nouvelle norme internationale sur l'utilisation de l'énergie, le Canada élabore actuellement le [Guide et outil de vérification et plan de mise en œuvre des systèmes d'information sur la gestion de l'énergie](#) (SIGE) dans le but de rendre l'utilisation d'énergie plus visible, d'encourager un meilleur suivi et de promouvoir les investissements en gestion énergétique dans le secteur industriel. Ce document décrit notamment comment la vérification des systèmes d'information sur la gestion de l'énergie permet de déterminer les possibilités et les coûts liés aux

investissements en économie d'énergie, et comprend également un plan de mise en œuvre qui porte sur l'analyse des aspects techniques et financiers liés à l'établissement d'un SIGE.

Le Canada met en œuvre le [Programme national sur les bioproduits](#) (PNB), un programme de recherche de trois ans conçu pour avoir des retombées bénéfiques sur les sources d'énergie renouvelable, l'environnement et la revitalisation des régions rurales. Grâce aux 10 millions de dollars investis sur trois ans, quatre projets de recherche et de développement ont vu le jour : production d'éthanol et de substances chimiques à partir de matériaux lignocellulosiques; éco-matériaux et bio-polyols pour la fabrication de produits écologiques à l'intention de l'industrie; utilisation de la biomasse et des déchets municipaux pour la production d'énergie et de composés chimiques par digestion anaérobique, gazéification et pyrolyse; établissement d'une capacité de production de biocarburants à partir d'algues marines au Canada.

Le gouvernement du Canada soutient la conservation de la biodiversité comme élément clé de la gestion de la durabilité étant donné que les plantes et les animaux représentent des ressources essentielles au processus de production. Le gouvernement est en train de promouvoir la gestion de l'environnement et des ressources renouvelables en collaborant avec Industrie Canada et les ONG afin de développer un programme d'affaires et de biodiversité. Parmi les activités en cours, on peut évoquer : l'élaboration de lignes directrices générales pour la conservation de la biodiversité; un recueil d'études de cas mettant en évidence des succès de l'industrie en matière de conservation de la biodiversité; des activités de sensibilisation et d'engagement; la mise en place d'un site Web sur les affaires et la biodiversité et un programme national de récompenses des entreprises en matière de biodiversité.

## **4 Consommation et production durables**

### **4.1 Production agricole durable**

Le gouvernement du Canada continue à se pencher sur les [principaux défis agro-environnementaux](#) que doit affronter le pays, ciblant plus particulièrement les répercussions de l'agriculture sur la qualité et l'utilisation de l'eau, la qualité des sols ainsi que les mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers. Le gouvernement a contribué à la capacité du Canada d'améliorer la qualité de l'air et de conserver les ressources en eau et la qualité des sols en procédant à une vérification, fondée sur des principes scientifiques, des pratiques de gestion environnementale et en approfondissant les connaissances sur les pratiques durables. Le gouvernement a aussi aidé le secteur à mieux se positionner pour adopter des pratiques durables, en lui fournissant de nouveaux conseils et recommandations en vue de l'élaboration de politiques et de programmes agro-environnementaux.

Le gouvernement du Canada a également aidé l'industrie à explorer de nouvelles occasions d'ordre économique qui contribueront à un [environnement plus propre et à des conditions de vie plus saines](#) pour les Canadiens, tout en permettant au secteur de maintenir ou d'améliorer sa rentabilité. Par exemple, le gouvernement a entrepris des recherches en vue d'étudier des options de politiques fondées sur le marché relativement aux biens et services écologiques en agriculture, comme l'enchère inversée et les systèmes d'échange de droits, qui pourraient offrir des avantages aux agriculteurs s'ils acceptent, en retour, de mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques.

## 4.2 Bâtiments et collectivités durables

Au Canada, l'environnement bâti compte pour environ 50 % de l'énergie consommée. C'est pourquoi le gouvernement fédéral veut mieux faire connaître les avantages liés aux bâtiments durables; améliorer les capacités dans ce secteur en finançant la mise au point de produits, services et technologies plus durables, dans le domaine du bâtiment; stimuler le marché en informant les consommateurs et les industries des avantages liés aux bâtiments durables; et démontrer et promouvoir, sur les marchés internes et étrangers, les technologies canadiennes à caractère environnemental utilisées dans les [bâtiments durables](#). Le gouvernement encourage aussi la commercialisation des technologies de bâtiments écologiques en soutenant les projets et démonstrations de projets pilotes associés aux bâtiments verts, tels que les maisons [EQuilibrium](#) (maisons saines à consommation énergétique nette zéro) dont l'impact environnemental est réduit par le regroupement de technologies efficaces relativement à l'utilisation des ressources et à la consommation d'énergie.

Le gouvernement a créé [l'Institut de recherche en construction](#), chef de file en recherche pour l'industrie canadienne de la construction. Doté d'installations de calibre mondial, l'Institut poursuit des travaux de recherche appliquée sur des questions d'importance stratégique pour le secteur canadien de la construction; il aide ainsi le secteur à devenir plus concurrentiel grâce à l'innovation et encourage la création d'environnements bâtis sains et durables.

Composé de spécialistes en innovations énergétiques destinées à l'environnement bâti, le groupe de travail de CanmetÉNERGIE est reconnu à l'échelle nationale et internationale pour son rôle de chef de file en matière de recherche, de développement et de mise en valeur de techniques de pointe liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables pour les maisons, les constructions et les collectivités, nouvelles et existantes; au nombre de ses réalisations, on compte notamment le logiciel [RETSscreen](#), un outil en ligne primé qui aide les promoteurs de projets à réduire les coûts liés à la l'étude de faisabilité avant la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable.

Les activités mises en place par le gouvernement canadien font aussi la promotion de solutions, de connaissances, de pratiques et de développement de technologies de pointe en matière d'énergie auprès de ses partenaires de l'industrie, du milieu universitaire et des gouvernements à tous les niveaux. On compte aussi d'autres projets d'importance :

- La communauté à énergie solaire [Drake Landing](#) est un projet primé de la ville d'Okotoks (en Alberta), réalisé selon un plan urbanistique; le quartier, qui regroupe 52 maisons unifamiliales écoénergétiques, atteindra son objectif de combler 90 % des besoins en chauffage grâce à l'énergie héliothermique, d'ici 2012 – un exploit sans précédent dans le monde.
- [L'Initiative des collectivités EQuilibrium<sup>MC</sup>](#) fournira une aide financière, un soutien technique et une assistance promotionnelle à des projets d'aménagement de quartiers viables qui seront sélectionnés au terme d'un concours national. Ce sera l'occasion pour les promoteurs de projets résidentiels, les planificateurs, les concepteurs et les municipalités du Canada de faire montre de leurs talents et de leur esprit d'innovation.
- Grâce au programme [eKOCONFORT](#), les fabricants participants ont pu accéder à des capitaux et aux ressources et compétences nécessaires pour innover et commercialiser des

systèmes mécaniques résidentiels écoénergétiques à la fine pointe de la technologie. Le programme a donné lieu au développement de systèmes intégrés de ventilation et de chauffage des espaces et de l'eau destinés au marché actuel de l'habitation.

- Un [système énergétique éolienne–hydrogène–diesel](#) est à l'étape de la mise au point et de l'installation dans la collectivité insulaire éloignée de Ramea, à Terre-Neuve-et-Labrador. Lorsqu'il sera terminé, on s'attend à ce que ce projet de pointe permette d'arrêter toutes les génératrices alimentées au diesel sur l'île de Ramea pendant les périodes de faible demande d'énergie. Cela permettra au service public d'électricité de fournir de l'énergie éolienne propre, directement des éoliennes ou à partir d'hydrogène stocké, produite à partir de l'électricité excédentaire générée par le vent.

En septembre 2009, le Conseil des ministres de l'Énergie a publié un document intitulé [Solutions énergétiques intégrées pour les collectivités : Plan d'action](#). Ce plan d'action décrit le rôle que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux peuvent jouer pour faire progresser les solutions énergétiques intégrées pour les collectivités (SEIC). Il établit aussi une stratégie générale et fournit une gamme d'outils que les gouvernements peuvent utiliser pour améliorer le rendement énergétique des collectivités et compléter les activités sectorielles existantes visant l'efficacité énergétique.

L'évaluation des économies potentielles d'énergie et d'émissions de GES grâce aux SEIC est une activité appuyée par les gouvernements fédéral et provinciaux, les associations du secteur de l'énergie et les services publics. Les premiers résultats de l'organisme [QUEST](#) (Systèmes d'énergie de qualité pour les villes de demain), une initiative de collaboration plurisectorielle, semblent indiquer que les SEIC permettraient de réduire de 40 % à 50 % les émissions de GES attribuables aux collectivités. Les résultats finaux sont attendus pour le début de 2010.

La [BC Hydrogen Highway](#) (l'autoroute de l'hydrogène de la Colombie-Britannique) est une initiative industrielle à laquelle participent les administrations municipales, provinciale et fédérale et qui présente les multiples percées technologiques réalisées dans les domaines de l'hydrogène et des piles à combustible. Le projet vise à informer, à obtenir des appuis, et à stimuler de plus amples investissements dans la recherche d'une solution internationale pour la durabilité.

### **4.3 Programmes d'efficacité et d'écoconception**

Le gouvernement du Canada fait la promotion de [l'efficacité](#) par l'entremise du site Web.

Le gouvernement fédéral a lancé une [étude sur la conception écologique](#) (CE) en septembre 2009. Des rapports donnent une analyse exclusive sur les tendances actuelles et les avantages à adopter des pratiques de conception écologique en vue d'améliorer la compétitivité des entreprises. Les renseignements présentés dans ces rapports englobent les questions des pressions internes et externes, des avantages pour l'environnement et pour les entreprises, des renseignements de référence ainsi que des analyses de performance relativement à l'adoption de technologies et de procédés de conception écologique.

### **4.4 Promotion de la responsabilité sociale des entreprises pour la CPD**

En 2009, le gouvernement du Canada a présenté [Renforcer l'avantage canadien : Stratégie de RSE pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger](#). Un des éléments de base de la

stratégie de responsabilité sociale des entreprises (CSR) est l'engagement continu du Canada à respecter les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, tel que souligné dans le rapport annuel du Point de contact national (PCN) du Canada. Le [rapport 2008](#) présenté à l'OCDE par le PCN du Canada peut être consulté à l'adresse suivante.

Le gouvernement du Canada a élaboré, en 2005, un [guide de mise en œuvre de la RSE](#) pour les entreprises canadiennes. Ce guide est conçu pour servir de point de départ pour les entreprises intéressées à mettre en œuvre une approche de responsabilité sociale des entreprises et à l'intégrer à leurs activités. En 2006, à la suite de la réaction favorable à l'endroit du guide, le gouvernement a demandé à [l'Institut international de développement durable \(IIDD\)](#) d'en préparer une version internationale.

Le gouvernement a aussi soutenu une étude qui examinait l'impact des activités des institutions financières sur la durabilité de la région boréale canadienne : le rapport, intitulé [Financer la durabilité : passer de la théorie à la pratique](#), a été publié en collaboration avec les six grandes banques canadiennes et le Réseau « Établir un lien entre la durabilité et la valeur des entreprises ».

#### **4.5 Soutien et mesures incitatives à la R. et D. en matière de CDP**

Le gouvernement du Canada offre un soutien et des incitatifs à la R. et D. Par exemple :

En 2008, [le Fond d'innovation pour le secteur de l'automobile](#) (FISA) a été créé; dans le cadre de ce fonds, 250 millions de dollars seront accordés sur cinq ans à des entreprises du secteur automobile afin d'appuyer des travaux stratégiques de recherche et de développement de grande envergure axés sur le développement de véhicules innovateurs, plus écologiques et plus écoénergétiques. Cette initiative fera du Canada un important centre de recherche sur les technologies plus écologiques et plus économiques en essence.

La [stratégie des sciences et technologies](#) du gouvernement canadien comporte quatre volets – sciences et technologies de l'environnement, ressources naturelles et énergie, santé et sciences et technologies de la vie connexes, et technologies de l'information et des communications – considérés comme les points forts de la recherche pour créer un avantage économique et social. Dans le cadre de la stratégie des sciences et technologies, le gouvernement s'est engagé à investir 230 millions de dollars sur quatre ans (de 2007 à 2011) dans l'Initiative écoÉNERGIE sur la technologie afin d'appuyer la recherche et développement et la démonstration de technologies d'énergie propre.

Le [Programme de projets stratégiques industriels](#) (PPSI) a été mis sur pied en octobre 2005 pour offrir un cadre dans lequel il serait possible d'administrer divers grands projets d'investissement stratégique menés par des entreprises du secteur de l'automobile. Il encourage la recherche industrielle, le développement préconcurrentiel et les projets d'adaptation et d'adoption de technologies visant à stimuler l'investissement privé. Les projets menés dans le cadre du PPSI doivent contribuer au pilier économique du développement durable et apporter une contribution au caractère environnemental du développement durable.

Le programme des [Adhérents pionniers de l'hydrogène](#) (APh2), qui a été lancé en 2003 et a pris fin en 2008, avait été conçu pour faire la démonstration des nouveaux concepts de la technologie de

l'hydrogène qui mèneraient le Canada vers une économie de l'hydrogène. Le programme offrait une solution durable aux changements climatiques et à la pollution, en particulier dans les villes. Le programme APh2 offrait du soutien financier à des projets mis de l'avant par deux partenaires ou plus des secteurs privé ou public. Ces projets devaient viser à démontrer toute une gamme d'utilisations possibles de technologies de l'hydrogène ou compatibles avec l'hydrogène, de manière intégrée, en situation réelle dans des endroits choisis à travers le Canada.

[Technologies du développement durable du Canada](#) (TDDC) est une fondation à but non lucratif, créée par le gouvernement du Canada en 2001, qui finance et appuie le développement et la démonstration de technologies propres visant à trouver des solutions aux problèmes de changement climatique, de la qualité de l'air, de l'eau et du sol, lesquelles auront des répercussions bénéfiques sur la santé des Canadiens ainsi que sur leur environnement et la vie économique du pays. La mission de TDDC consiste à agir comme le principal catalyseur en vue de la construction d'une infrastructure technologique du développement durable au Canada.

TDDC exploite deux fonds qui visent le développement et la démonstration de solutions technologiques novatrices. D'une valeur de 550 millions de dollars, le fonds Technologies du DD<sup>MC</sup> soutient des projets qui touchent les changements climatiques, la qualité de l'air, la propreté de l'eau et la salubrité des sols. Le Fonds de biocarburants ProGen<sup>MC</sup>, qui s'élève aussi à 500 millions de dollars, soutient la création d'installations de démonstration à grande échelle, premières du genre, qui produiront les combustibles renouvelables de la prochaine génération.

#### **4.6 Tourisme durable**

Le gouvernement du Canada et la Commission canadienne du tourisme, en collaboration avec l'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC), ont élaboré un document intitulé [Pour une entreprise écosensible : Trousse à outils pour les entreprises touristiques](#), qui offre des astuces pratiques et des conseils judicieux à l'industrie touristique du Canada pour l'aider à adopter des pratiques durables.

De plus, le gouvernement et l'AITC accordent des [bourses d'études du tourisme durable](#) (de 1 000 \$) à des étudiants canadiens de niveau post-secondaire qui sont inscrits à un programme axé sur le tourisme durable. Les bourses d'études ont été créées afin d'aider les futurs employés, entrepreneurs et chefs de l'industrie touristique alors qu'ils apprennent comment améliorer la qualité et la durabilité des expériences touristiques naturelles, culturelles et patrimoniales.

#### **4.7 Distribution et commerce de détail**

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec Design Exchange et Manufacturiers et Exportateurs du Canada, a mené des travaux de recherche sur des programmes visant à intégrer les principes de développement durable à la distribution et au commerce de détail. En septembre, le gouvernement a publié le rapport intitulé [Green Supply Chain Management in Distribution Activities](#), qui présente une analyse unique en vue d'aider les décideurs et les gestionnaires de la chaîne d'approvisionnement du Canada à comprendre les tendances actuelles et à reconnaître les avantages d'adopter des pratiques de gestion écologique des chaînes d'approvisionnement pour améliorer la compétitivité des entreprises.

On trouve également une foule de renseignements gouvernementaux sur les pratiques d'achats durables, y compris des études de cas et des informations destinées aux PME sur la façon de devenir

une écoentreprise en adoptant des pratiques d'achats respectueuses du développement durable, à l'adresse suivante : [http://www.ic.gc.ca/eic/site/csr-rse.nsf/fra/h\\_rs00166.html](http://www.ic.gc.ca/eic/site/csr-rse.nsf/fra/h_rs00166.html)

#### **4.8 Planification spatiale et collectivités durables**

Le gouvernement fédéral a dirigé des travaux sur la planification spatiale et les villes durables. De 1999 à 2006, [l'Initiative des villes durables](#) (IVD), qui a été primée, a contribué à établir des partenariats entre des intervenants canadiens des secteurs privés, public et non gouvernemental et 16 municipalités dans des économies en développement dans le but de faciliter le développement durable des villes.

Le programme *écoÉNERGIE* pour les [collectivités autochtones et nordiques](#) allouera 15 millions de dollars de plus sur quatre ans pour soutenir les collectivités autochtones et nordiques qui réalisent des projets d'énergie propre, y compris les quelque 130 collectivités éloignées qui tirent leur énergie du diesel. Le programme vise à catalyser les projets d'énergie renouvelable, à améliorer l'efficacité énergétique et à adopter des sources d'énergie de remplacement pour réduire l'utilisation du combustible diesel.

#### **4.9 Mécanismes de financement innovateurs pour la CPD**

Le gouvernement du Canada s'emploie à trouver des ressources financières auprès de l'ensemble des sources, accorde des facilités de crédit et encourage les investissements privés et d'autres mécanismes de financement innovateurs. À titre d'exemple, la Société canadienne d'hypothèques et de logement offre un remboursement correspondant à 10 % de la prime d'assurance prêt hypothécaire lorsqu'une personne utilise les fonds assurés par la SCHL pour acheter une habitation écoénergétique ou pour rénover sa maison dans le but d'en accroître l'efficacité énergétique. Pour être admissible à ce remboursement, le propriétaire ou l'acheteur doit prouver que la maison répond aux critères du système de cotation ÉnerGuide ou qu'elle est certifiée R-2000 et qu'elle satisfait à certaines exigences minimales.

Exportation et développement Canada, l'organisme de financement des exportations du Canada, a créé le [Programme EnviroExport](#) pour aider les entreprises canadiennes à exporter leurs technologies et produits environnementaux dans un marché mondial de 1 billion de dollars. Pour en savoir davantage sur les succès des entreprises, cliquer sur les liens suivants : [Parcs éoliens : Société Ventus Energy](#) et [Technologies solaires : ICP Solar Technologies](#).

Le gouvernement fédéral, au moyen de son programme *écoÉNERGIE* Rénovation, aide les installations industrielles à surmonter les obstacles financiers à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans leurs activités. Le gouvernement offrira un incitatif financier pouvant représenter jusqu'à 25 % des coûts d'un projet, pour un maximum de 50 000 \$ par demande et de 250 000 \$ par entreprise, afin d'aider les petites et moyennes installations industrielles à mettre en œuvre des projets d'efficacité énergétique.

#### **4.10 Cadres de coopération et partenariats pour la CPD**

Le programme [Des ordinateurs pour les écoles](#) (OPE) du Canada est le fruit d'un partenariat innovateur entre le gouvernement et l'industrie. Co-fondé en 1993 par le gouvernement et TelecomPioneers, le programme OPE a pour mandat de remettre à neuf les ordinateurs et le matériel connexe reçus sous forme de don du gouvernement et d'entreprises. Ces ordinateurs sont ensuite distribués partout au Canada à des écoles, des bibliothèques et des organismes éducatifs sans

but lucratif. Grâce au don de 621 502 ordinateurs depuis 2002, on a réussi à détourner 53 915 299 livres (ou 26 957 tonnes américaines) de déchets électroniques des sites d'enfouissement.

En partenariat avec les gouvernements provinciaux, les associations industrielles vouées à l'environnement et le secteur privé, le gouvernement du Canada apporte son soutien aux [Centres canadiens pour l'avancement des technologies environnementales](#) (CCATE) afin de promouvoir le développement, la démonstration et le déploiement de technologies environnementales innovatrices. Les CCATE sont situés dans l'ouest, le centre et l'est du Canada. Chaque centre est une entreprise privée à but non lucratif.

#### **4.11 Éducation pour la CPD**

Le gouvernement du Canada a appuyé [la première édition de la conférence et du concours de plan d'affaires écologique](#), qui a eu lieu à l'Université Dalhousie, à Halifax (Nouvelle-Écosse), en mars 2008. Des étudiants de cycles supérieurs de toutes les régions du Canada ont présenté 23 plans d'affaires qui ont été examinés par 12 juges.

De plus, dans le but d'encourager l'intégration du développement durable dans le programme des établissements scolaires de niveau post-secondaire, le gouvernement du Canada contribue aux enquêtes et aux évaluations de cotation annuelles, menées par le magazine [Corporate Knights](#) (CK), de diverses facultés (droit, ingénierie, architecture, design industriel, aménagement urbain, journalisme, éducation, administration des affaires et administration publique). Les résultats de ces travaux sont publiés dans le numéro annuel sur l'éducation du magazine CK.

[L'Organisation pour les carrières en environnement du Canada](#) (ECO Canada), un conseil sectoriel pour les professions de l'environnement au Canada, a vu le jour grâce au financement accordé par le gouvernement fédéral. Il s'agit d'une entreprise indépendante qui offre des services de formation et d'emploi dans le domaine de l'environnement. Elle a pour mission d'assurer un apport adéquat de main-d'œuvre qualifiée possédant les connaissances et les compétences en matière d'environnement dont le secteur public et le secteur privé ont besoin.

Le gouvernement du Canada a annoncé qu'il accordera une subvention unique de 15 millions de dollars au YMCA afin d'aider cet organisme à appuyer financièrement jusqu'à 1 000 stages dans le cadre de projets axés sur l'environnement dans des organisations de services communautaires et à but non lucratif. Les participants auront la possibilité d'acquérir des compétences et des connaissances précieuses qui les aideront à intégrer le marché du travail ou à poursuivre leurs études.